République Française

Département de l'Eure

Commune de Muzy

☏ : 02.37.43.52.15

COMPTE - RENDU

Séance du 26 Juin 2020

L'an 2020 et le 26 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, en raison de l'épidemeie de coronavirus Covid-19 évitant ainsi la promiscuité , sous la présidence de TREMEL Emmanuelle Maire.

Présents : Mme TREMEL Emmanuelle, Maire, Mmes : CHARROING-PATANE Héloïse, LEGROS Emilie, MILLIEN Karine, MONTALI-EL HADJI Béatrice, REDON Christelle, RIGOLET Claudine.
MM : ANDRIEU Bernard, BADOUD Romain, BATREL Gilbert, BRIERE Patrick, CASADEI Jean-François, LEGRAND XAVIER, SAUTREUIL Christophe
Absent ayant donné procuration : Mme PROVOST Mélanie à Mme TREMEL Emmanuelle
Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 22/06/2020
Date d'affichage : 22/06/2020
A été nommée secrétaire : Mme LEGROS Emilie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
MODIFICATION DU PLUI POUR TROIS PARCELLES

L'ordre du jour est validé par l'ensemble du conseil.

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a jusqu'au 31 juillet 2020 pour voter le budget primitif, mais qu'en application de l'article 11 de l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuités budgétaires, financières et fiscales des collectivités territoriales et afin de faire face aux conséquences de l'épidemie de Covid-19, la date limite de transmission des délibérations des collectivités territoriales relatives aux taux, aux tarifs et aux produits des impositions directes locales de l'année 2020 a été fixée au 3 juillet 2020.

Arrivée de Madame Rigolet.

Madame le maire donne la parole à Monsieur Casadei, adjoint en charge des finances afin de relater les analyses faite par la commission finances.

Réf : 2020-024 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet de l'Eure relatives à l'adoption des délibérations en matière de fiscalisté directe locale au titre de l'année 2020,

Vu le projet de budget établi en commission et présidé par Madame le Maire,
et l'exposé de Monsieur le 3ème adjoint en charge des finances,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :
Taxe foncière (bâti) = 12,36 %
Taxe foncière (non bâti) = 31,63 %
soit une hausse de 5% de la part communale

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-025 : MODIFICATION DU PLUI POUR TROIS PARCELLES

Madame le maire expose que le PLUi HD exécutoire depuis le 7 février 2020, fera prochainement l'objet d'une procédure de modification.
Cette démarche vise principalement à rectifier des erreurs matérielles ou de préciser des éléments réglementaires.
Madame le maire expose la demande de trois propriétaires qui souhaitent la modification de zonage pour leurs parcelles.

* Requête 1 : Les consorts Dagonnau souhaitent le retour de la parcelle A207 comme sur le PLU communal, c'est à dire : constructible, de l'Impasse Jules Baudran, jusqu'à la limite de propriété de la parcelle A204 et une partie de la A205, soit une longueur de 24m9 en terrain constructible pour une superficie de 640 m2 et le reste (3318 m2) en zone N.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette demande de modification.

* Requête 2 : la SCI Le Clos Délicant, souhaite que sa parcelle ZC 192 devienne constructible.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (9 pour - 3 abstention) ajourne sa décision et demande à ce qu'une vue de la topographie du terrain soit faite avant délibération.

Monsieur Gilbert Batrel, adjoint au maire, quitte la salle.

* Requête 3 : Monsieur Batrel, souhaite que sa parcelle ZC51 devienne constructible.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (12 pour - 2 abstention), accepte à la demande de modification à condition que la "Sente Malvault", chemin communal soit déplacé et réintégré à la limite séparative du terrain.

Complément de compte-rendu :
Madame le maire informe son conseil :
- de l'accueil de tous les élèves depuis le 22 juin.
- le prochain conseil se tiendra le 10 juillet à 19h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

En mairie,
Le Maire
Emmanuelle TREMEL